

CHAPITRE 3

EVALUATION DU PROJET ET RECOMMANDATIONS

CHAPITRE 3 EVALUATION DU PROJET ET RECOMMANDATIONS

3-1 Effets du projet

Les effets escomptés de l'exécution de ce projet et le degré d'amélioration de la situation actuelle sont comme suit.

Tableau 3-1 Effets de l'exécution du projet et degré d'amélioration de la situation actuelle

	Situation actuelle et problèmes	Mesures prises dans ce projet (projet de coopération)	Effets du projet et degré d'amélioration
1.	Le taux de diffusion de l'approvisionnement en eau en Guinée Moyenne ne progresse pas comparé aux autres régions.	• Construction de 184 installations de forage avec pompe à motricité humaine dans les préfectures de Gaoual, Koundara et Mali • Construction d'1 installation de mini-adduction d'eau dans la préfecture de Gaoual	• Population desservie de l'eau de forage à la Préfecture de Koundara augmente de 8.250 en 2007. • Population desservie de l'eau de forage à la Préfecture de Gaoual augmente de 8.700 en 2007. • Population desservie de l'eau de forage à la Préfecture de Mali augmente de 12.650 en 2007.
2.	Les habitants de la zone du projet souffrent du manque d'eau potable, et utilisent de l'eau insalubre, ce qui donne lieu à des cas de maladies infectieuses comme la diarrhée.	• Constructions d'installations hydrauliques utilisant des forages dans les sites concernés	• La prise d'eau par des forages permettra d'obtenir de l'eau sûre en permanence toute l'année, ce qui réduira le taux des maladies infectieuses d'origine hydrique.
3.	La maintenance des installations n'est pas exécutée par les habitants après la construction, et l'abandon des installations est à craindre.	• Introduction d'activités de sensibilisation des habitants	• Un fonds de maintenance sera constitué dans tous les villages concernés. • Un artisan réparateur sera affecté pour 10 à 15 forages pour 2007. • La Communauté Rurale de Développement (CRD) effectuera une visite périodique tous les trois mois.

3-2 Problèmes et recommandations

La partie guinéenne devra résoudre les problèmes ci-dessous pour que le projet déploie durablement ses effets.

- La partie japonaise assurera son soutien pour la création du comité de point d'eau dans chaque village et le développement de ses fonctions, mais le sentiment de propriété devra être suffisamment développé chez les habitants des villages, l'idée de la prise en charge des frais de maintenance par les utilisateurs devra être enracinée et le fonds pour les frais de

maintenance devra être constitué en continu.

- Il y a des utilisateurs qui aiment utiliser les puits creusés à la main dans les villages concernés, mais les activités de sensibilisation des habitants réalisées en continu devraient permettre d'enraciner l'habitude d'utiliser en continu l'eau des forages plus salubre.
- Après l'achèvement des installations, un contrôle régulier devra avoir lieu au niveau des bureaux régionaux de l'organisme d'exécution pour pouvoir prendre les mesures nécessaires concernant le suivi.

De plus, les propositions ci-dessous sont faites pour la proposition et l'exécution sans entrave des projets d'hydraulique villageoise.

(1) Etude du taux d'approvisionnement en eau dans les villages ruraux

Actuellement, comme le montre le Tableau 2-1, le taux d'approvisionnement en eau défini par le SNAPE n'est pas seulement celui des installations à forage, les puits aménagés et les sources aménagées reconnues installations d'approvisionnement en eau salubres par le SNAPE sont aussi incluses dans le calcul du taux d'approvisionnement. Pour cette raison, il y a des régions où ce taux est relativement élevé pour des villages ruraux. Ce sont des mesures pour les habitants des villages qui souffrent du manque d'eau potable, mais les puits et les sources ne sont pas souvent des installations d'approvisionnement en eau permanentes. D'autres donateurs contribuent aussi à l'augmentation du taux d'approvisionnement avec les puits et les sources. Dans l'avenir, il faudra étudier l'étendue des travaux, soit jusqu'au calcul du taux d'approvisionnement en eau de ces installations, soit le calcul seulement des installations hydrauliques de forage salubres et permanentes.

(2) Renforcement des bases régionales du SNAPE avec la décentralisation (aménagement d'une base de données)

Bien que la date de la privatisation de la Division des travaux du SNAPE ne soit pas fixée concrètement, les mesures progressent. Dans la mouvance vers la privatisation, le SNAPE a pris des mesures pour la décentralisation de ses activités, et des propositions concrètes sont faites pour l'affectation du personnel aux différentes bases. Avec la décentralisation, chaque base renforcera ses capacités de gestion dans sa zone de tutelle, ce qui permettra sans doute une grande amélioration dans la question de la rénovation de la base de données indiquée plus haut. Voici ci-dessous la procédure pour les requêtes de nouveaux forages avec la décentralisation.

Requête de réalisation de forage des habitants des villages auprès de la CRD

Confirmation de la situation dans le village par la CRD, jugement de pertinence.

Demande de la CRD au bureau de la sous-préfecture pour les villages jugés pertinents

Demande du bureau de la sous-préfecture à la base régionale du SNAPE.

Demande de la base régionale du SNAPE au siège du SNAPE.

Etablissement de la liste des sites au siège du SNAPE et renouvellement de la base de données

Cette série d'activités permettra l'établissement d'une liste de sites fiables, et l'identification précise de la situation dans les villages. La réalisation rapide de la décentralisation, renforcement des CRD y compris, est essentielle pour l'exécution continue des projets d'approvisionnement en eau en Guinée.

(3) Sélection correcte des sites des installations de mini-adduction d'eau

La requête d'installations de mini-adduction d'eau a porté sur 5 sites dans ce projet, mais en fin de compte, une seule sera construite. Cela découle des résultats de l'étude des villages, qui n'ont pas été choisis à cause de la population, de type d'agglomération, de la prise de conscience faible des habitants. L'orientation à venir pour le secteur de l'approvisionnement en eau rural de la partie guinéenne est la construction d'installations de mini-adduction d'eau, mais pour les sites concernés, il faut non seulement la requête des habitants, mais aussi que le SNAPE effectue une étude efficace, saisisse bien la population et le type d'agglomération et sélectionne des sites candidats pertinents, en incluant gestion-maintenance.

Cette fois-ci, le site candidat à une installation hydraulique de TOUBA (préfecture de Gaoual) n'a pas été retenu parce que les réserves d'eau souterraines sont faibles par rapport à la taille du village. Comme indiqué plus haut, il y a eu des différences dans ce projet entre la taille d'installation proposable et la taille d'installation souhaitée par les habitants, mais si la construction d'installations de mini-adduction d'eau doit être réétudiée pour cette zone dans l'avenir, il y a les cas suivants de construction d'installations hydrauliques suivants.

Exemple d'installation hydraulique à TOUBA (préfecture de Gaoual)

Population concernée: 6.500 – 7.000 personnes

Volume d'eau unitaire: 20 litres/jour

Situation dans le village: Dans cette zone, les quartiers se développent autour de la mosquée. Il y a des points d'eau dans la ville, mais elles sont insuffisantes en nombre absolu, et du point de vue du relief et des conditions géologiques, la situation n'est pas pratique avec les points d'eau existants. La présence d'une source a été confirmée au Nord du site, et l'interview des habitants a montré qu'elle avait de l'eau toute l'année.

Installations hydrauliques proposées:

Mesure du volume d'eau de production annuel de la source. D'où définition de la population alimentable tout au long de l'année.

Définition de la zone d'approvisionnement et sélection de la méthode d'approvisionnement en eau. (A cette étape, le volume d'eau produit par la source est fixé à 2 m³/h.)

Zone d'approvisionnement 1	Zone alimentée en utilisant l'eau de source (population alimentée: 2.000 habitants) Principales installations : Réservoir pour source, canalisations de distribution, bornes fontaines
Zone d'approvisionnement 2	Puits existant et construction de ce projet (population alimentée: 2.500 habitants) Principales installations : Réservoir, canalisation d'alimentation, canalisations de distribution, source motrice, cabine de machinerie, bornes fontaines
Zone d'approvisionnement 3	Puits existant et construction de ce projet (population alimentée: 2.500 habitants) Principales installations : Réservoir, canalisation d'alimentation, canalisations de distribution, source motrice, cabine de machinerie, bornes fontaines

Voir le document annexe 5-10 pour le projet d'installations hydrauliques ci-dessus.

(4) Suivi des sites de système de pompage solaire

Une requête de système de pompage solaire comme source motrice a été faite pour les installations de mini-adduction d'eau. Lors de l'étude du concept de base, les installations à système de pompage solaire de différents donateurs ont été étudiées. Dans cette zone, la période de garantie ou la période de suivi de chaque donateur est terminée, et la maintenance a été transférée au niveau des habitants. La consolidation du système de pompage solaire dans cette zone dans l'avenir dépendra de la société et des habitants qui ont conclu un contrat de maintenance. La partie guinéenne doit étudier d'urgence des directives concernant le système de pompage solaire comme le système de maintenance ordinaire, la fixation du montant à la charge des habitants etc. et à cet effet aussi effectuer un suivi périodique.

3-3 Pertinence du projet

La pertinence de l'exécution de ce projet comme projet de coopération a été jugée comme suit.

La population bénéficiaire du projet se compose d'environ 92.000 villageois (population totale des villages ciblés) souffrant de problèmes d'eau potable en Moyenne Guinée.

L'objectif de ce projet est d'améliorer l'environnement sanitaire par l'assurance de ressources en eau stables, et de renforcer les notions d'hygiène.

Les installations hydrauliques qui seront construites dans ce projet seront exécutées selon les méthodes standard utilisées en Guinée, et ne poseront donc pas de problèmes

techniques. Pour la maintenance, la partie guinéenne a promis la répartition des responsabilités, et une gestion-maintenance durable est espérée par le biais des activités de maintenance.

Ce projet se base sur le Plan de développement national de la Guinée et le Programme National d'Hydraulique Villageoise, et son exécution contribuera largement à l'augmentation du taux d'approvisionnement en eau objectif du programme.

Les frais d'eau qui seront collectés auprès des habitants bénéficiaires du projet seront affectés à la maintenance des installations. Ce revenu laisse espérer une gestion-maintenance sans problème des installations.

Dans ce projet, un problème de traitement des eaux usées dues à la construction de l'installation hydraulique est à craindre. Ce problème sera résolu par l'amélioration des notions d'hygiène des habitants par le biais de l'introduction d'activités de sensibilisation des habitants.

Ce projet pourra être réalisé, de manière raisonnable, dans le cadre de la Coopération financière non-remboursable du Japon.

3-4 Conclusion

Ce projet, qui assurera les effets importants précités, et contribuera aussi considérablement à l'amélioration des besoins fondamentaux de l'homme, a été jugé pertinent comme projet de coopération à réaliser dans le cadre de la Coopération financière non-remboursable du Japon. Et pour la gestion-maintenance du projet, la partie guinéenne comprend bien les mesures concernant le personnel et les mesures financières. Dans l'avenir, ce projet pourra être réalisé plus efficacement si les thèmes et les recommandations susmentionnés sont assurés.